

Concours Interne 2024 INRAE

Ingénieurs d'études BAP ABCD

Phase d'admissibilité Relevé de conclusions

Contexte du concours

Le jury

Le jury est composé de 12 membres (7 femmes et 5 hommes) affiliés aux BAP suivantes : A (7), B (1), C (1), F (1), A/C (1), A/D (1).

Les candidats

117 candidats ont déposé des dossiers pour 27 postes à pourvoir en liste principale, dont 5 postes affectés proposés. Un candidat a déposé une double demande (poste affecté et non affecté).

La répartition des candidatures est la suivante :

- 90 dossiers pour la BAP A dont 3 en poste affecté (76 %)
- 11 dossiers pour la BAP B (10 %)
- 14 dossiers pour la BAP C (12 %)
- 3 dossiers pour la BAP D dont 2 en poste affecté (2 %)

Parmi les candidats, 73 sont des femmes (62,4%) et 44 sont des hommes (37,6%).

L'âge des candidats est compris entre 27 et 61 ans (âge moyen 46 ans).

Analyse des dossiers

L'admissibilité s'est tenue du 3 au 5 septembre 2024 en distanciel pour tous les membres du jury.

Analyse des dossiers en amont de la réunion d'admissibilité, critères retenus

Pour les candidatures sur poste non affecté, le jury a cherché à évaluer si les fonctions exercées par l'agent relevaient du corps des Ingénieurs d'études (IE) au regard des emplois-types Referens et des critères généraux d'évaluation décrits dans le guide du candidat : compétences, qualité du travail et des réalisations ; qualités relationnelles ; implication dans ses fonctions et dans des fonctions transversales ou d'intérêt collectif ; capacité de réflexion et de recul, degré de responsabilité ; parcours professionnel comprenant d'une part l'évolution des fonctions, les éventuelles mobilités thématiques et géographiques et, d'autre part, la formation continue. Dans la notation des dossiers, le jury a accordé un poids légèrement plus important au critère de compétences, qualité du travail et des réalisations par rapport aux

autres critères. Un critère de qualité rédactionnelle des dossiers a également été pris en compte. Pour les candidatures sur poste affecté, le jury a cherché à évaluer le potentiel des candidats à remplir pleinement les missions du profil de poste.

Deux rapporteurs ont été nommés pour chaque dossier. Chaque rapporteur a noté les dossiers qu'il avait à évaluer sur chacun des critères. Le jury s'est pour cela basé sur ce qui était décrit dans les différentes parties du dossier, en cherchant à identifier les éléments factuels démontrant que le candidat exerce déjà les missions attendues d'un ingénieur d'études. Les rapporteurs ont tenu compte de la clarté du propos, de la capacité de synthèse, de la mise en contexte appropriée de l'activité, y compris pour des non spécialistes, du choix d'exemples pertinents venant à l'appui des déclarations, de la prise de recul des candidats sur leurs activités et de leur capacité à détailler en priorité celles relevant du corps des IE. En plus de la notation des critères, les rapporteurs ont ajouté des commentaires qualitatifs sur les éléments marquants ayant permis d'évaluer chaque critère. Chaque rapporteur a ensuite classé les dossiers en trois grandes catégories (A/B/C) avec la possibilité d'apporter une précision supplémentaire grâce à l'usage de +/- :

- A+/A/A- : le dossier rapporte des missions et activités qui relèvent totalement du corps des IE,
- B+/B/B- : un certain nombre de missions et activités apparaissent relever du corps des IE,
- C+/C/C- : au vu des éléments figurant dans le dossier, les missions et activités d'IE n'apparaissent que de façon ponctuelle ou ne sont que partiellement exercées.

Les dossiers de candidats notés de manière différente par les deux rapporteurs (en particulier les dossiers notés A et C) ont fait l'objet d'une troisième relecture par un autre membre du jury et ont donné lieu à un échange approfondi avec tous les membres du jury, en réunion d'admissibilité, pour éclairer les différences de perception des dossiers.

Dans la perspective de préparer un retour aux candidats qui le souhaiteraient, les rapporteurs ont également cherché à identifier ce qu'ils percevaient comme les principaux points faibles dans les dossiers ainsi que des pistes d'amélioration.

Déroulement de la réunion d'admissibilité

En réunion d'admissibilité, le jury a d'abord évalué les candidatures sur poste affecté puis les candidatures sur poste non affecté. Pour l'ensemble des candidatures, les deux rapporteurs ont présenté succinctement le dossier aux autres membres du jury, les points positifs et les suggestions d'amélioration. Sur chaque dossier, les membres du jury ont pu intervenir pour discuter de points précis ; une attention particulière a été portée aux dossiers pour lesquels les avis des deux rapporteurs différaient. Toutes les décisions ont été approuvées et prises par l'ensemble du jury.

A l'issue de la discussion de chaque dossier, le jury s'est prononcé à l'unanimité pour positionner le dossier dans l'une des catégories suivantes :

- A : le dossier rapporte clairement une majorité de missions et d'activités relevant du corps des IE (51 dossiers),
- B : le dossier rapporte une part substantielle de missions et activités relevant du corps des IE (51 dossiers),
- C : le dossier ne rapporte pas de manière suffisamment claire ou trop à la marge les missions et activités relevant du corps des IE (15 dossiers).

Le jury a au final retenu 51 dossiers (43,6% des dossiers) pour la phase d'admission. La répartition de ces dossiers est la suivante :

- 40 en BAP A (78,4%), 5 en BAP B (9,9%), 4 en BAP C (7,8%), 2 en BAP D (3,9%),
- 36 femmes (70,6%) et 15 hommes (29,4%),
- 45 AI, 3 TR et 3 CDD.

L'ensemble du jury est conscient que ces résultats induiront une frustration de certains candidats au regard des missions et activités exercées. Nous sommes convaincus qu'il y a, parmi les candidats, plus de 51 agents qui exercent

effectivement des missions d'ingénieurs d'études. Nous avons sélectionné ceux qui, de notre point de vue et à l'examen des dossiers, exercent complètement ces missions.

Points complémentaires sur la phase d'admissibilité

- Les membres du jury ont déclaré leurs liens d'intérêts avec les candidats avant de pouvoir accéder aux dossiers. Tout membre du jury ayant un lien d'intérêts avec un candidat n'a pas évalué son dossier ni participé aux discussions le concernant.
- Le jury n'a pas tenu compte des admissibilités lors des concours des années précédentes. Nous sommes conscients du caractère déstabilisant que cela peut avoir pour un candidat qui aurait été admissible lors d'un concours précédent et qui ne l'est pas à ce concours. Nous rappelons toutefois qu'en plus de la qualité propre à chaque dossier, nous avons apprécié les dossiers les uns par rapport aux autres.
- Les dossiers des candidats Techniciens de la recherche (TR) ont été évalués sur les mêmes bases que les dossiers des candidats Assistants ingénieurs (AI).
- Nous n'avons pas tenu compte de l'ancienneté dans le corps même si, à qualité proche, nous avons privilégié des candidats démontrant exercer des missions d'ingénieur d'études depuis un temps certain.
- Un petit nombre de candidats TR ou AI préparent une thèse dans leur équipe de recherche. Le jury a discuté de ces profils en réunion préparatoire à l'admissibilité. Si le parcours de thèse est justifié au regard de la dynamique d'équipe et associé, au moins en partie, à l'exercice de missions d'IE, la thèse est alors perçue comme un élément fort d'engagement et de formation continue qui a été apprécié positivement par le jury. Si par contre, le candidat défend majoritairement une posture de chercheur, souvent plus individuelle et moins intégré dans une dynamique d'équipe, le jury a décidé de ne pas retenir ces dossiers.

La notation

Les notes s'échelonnent de 12/20 à 18/20. Les dossiers ayant une note supérieure à 16/20 ont été déclarés admissibles.

Pour avoir une gradation dans la note donnée aux candidats, nous avons établi le barème suivant :

- 18/20 : dossier classé A par les deux rapporteurs,
- 17/20 : dossier classé A/B par les deux rapporteurs, puis classé A par l'ensemble du jury à l'issue de la discussion en plénier,
- 16/20 : dossier classé A/B par les deux rapporteurs, puis maintenu A/B par l'ensemble du jury à l'issue de la discussion en plénier,
- 15/20 : dossier classé A/B par les deux rapporteurs, puis classé B par l'ensemble du jury à l'issue de la discussion en plénier,
- 14/20 : dossier classé B par les deux rapporteurs,
- 13/20 : dossier classé B/C par les deux rapporteurs,
- 12/20 : dossier classé C par les deux rapporteurs.

Il est à noter que 51 dossiers ont été notés 14/20 (25 dossiers) ou 15/20 (26 dossiers), très proches du seuil d'admissibilité fixé à 16/20. Une part importante des dossiers (43,6%) sont donc très proches des derniers dossiers sélectionnés pour l'oral.

Concernant les dossiers non admissibles notés 12/20 et 13/20, le jury est conscient qu'ils relèvent d'une diversité de situations professionnelles des candidats. Certains ne relèvent que minoritairement des missions et activités attendues d'un IE alors que d'autres relèvent sans doute d'une présentation moins claire des activités et réalisations du candidat. La présidente du jury pourra éclairer les candidats qui le souhaitent sur la manière dont leur dossier a été apprécié, à l'issue de la procédure de concours.

Commentaires et conseils aux candidats

Les commentaires et conseils formulés par le jury restent proches de ceux formulés les années précédentes :

- De manière générale, le jury tient à saluer la grande qualité des dossiers présentés à cette campagne de concours interne, dont témoigne la distribution des notes. Cette qualité est d'autant plus appréciée que les rapporteurs ont un nombre important de dossiers à évaluer (en moyenne une vingtaine de dossiers sur ce concours). De surcroît, même si le jury est constitué de manière à représenter une diversité de domaines de recherche et d'emplois-types, les rapporteurs ne sont le plus souvent pas spécialistes du domaine précis dans lequel évolue le candidat. Un effort de synthèse et de pédagogie, y compris pour des non spécialistes, l'absence de redites, ainsi qu'un remplacement de l'activité dans son contexte scientifique sont des éléments qui placent le rapporteur dans de meilleures dispositions pour évaluer un dossier. Le fait de suivre une formation à la rédaction des dossiers et/ou de faire relire son dossier, y compris par des non spécialistes, est ainsi fortement recommandé.
- Les profils sur poste affecté correspondent à un besoin clair et identifié d'une structure (équipe/unité), généralement lié à l'absence, au sein de ladite structure, des compétences ou forces adéquates pour combler ce besoin. Ils sont donc souvent en lien avec une mobilité géographique ou thématique des agents. Pour ces postes, le jury évalue le potentiel du candidat à être capable de remplir rapidement les missions et activités du profil de poste. Il n'est pas demandé au candidat d'exercer, avant le concours, l'ensemble de ces missions et activités mais de démontrer qu'il a la capacité de les remplir à un niveau IE. Il est vivement conseillé aux candidats sur ces postes affectés de prendre contact en amont du concours avec la structure porteuse du profil dans le but de mieux évaluer l'adéquation de leur candidature avec les attentes du poste.
- Pour les postes non affectés (promotion sur place), le jury de concours interne se prononce sur les fonctions et missions du candidat telles qu'elles sont présentées dans le dossier et non pas sur l'estimation d'un potentiel pour le futur. Le candidat doit présenter dans son dossier les faits montrant qu'il exerce des missions d'IE. S'il peut être pertinent de présenter rapidement son parcours, il est déconseillé de détailler trop longuement les missions préalablement exercées sur un positionnement de TR ou d'AI.
- Dans la quasi-totalité des contextes de travail, les agents sont confrontés à des données, souvent en quantité importante ou croissante. Il existe un écart entre ce qui est attendu d'un AI et d'un IE en matière de gestion et d'analyse des données. Les dossiers qui ont décrit et illustré un rôle important du candidat dans ces analyses de données, leur présentation et leur valorisation ont été évalués positivement par le jury. A l'opposé, l'absence totale d'information sur le traitement des données a généralement pénalisé les candidats.
- Les dossiers dans lesquels les candidats ont expliqué leur contribution dans les réalisations présentées ont été vivement appréciés (notamment lorsqu'il s'agit d'articles scientifiques ayant plusieurs co-auteurs).
- L'organigramme, en particulier l'organigramme fonctionnel qui est construit de manière libre par le candidat avant validation par sa hiérarchie, est un élément important du dossier. Une attention particulière doit être portée à sa clarté, de façon à ce que le jury puisse comprendre facilement le positionnement du candidat et de son activité au sein d'un ou de plusieurs collectifs. Les organigrammes fonctionnels trop denses sont souvent contre-productifs.
- Même si ce n'est pas explicitement demandé dans la construction du dossier, les membres du jury ont apprécié qu'une liste de réalisations, ordonnées par type de réalisation/valorisation et avec des références complètes, figure en annexe, à la fin de certains dossiers. En revanche, l'ajout d'une lettre de mission, la copie intégrale d'un article facilement accessible en ligne ou d'un autre document dont le lien avec le dossier n'est pas clairement établi dans le corps du dossier, n'ont pas été jugés comme des éléments particulièrement utiles à l'évaluation des dossiers.

- Un très petit nombre de candidats font part d'une certaine aigreur vis-à-vis « du système » qui ne reconnaît pas assez vite leurs mérites, ce qui n'a pas sa place dans un dossier de concours interne. De même, revendiquer une promotion sur la base de son ancienneté ou de ses diplômes ne correspond pas aux critères d'évaluation pris en compte en tant que tels par le jury.
- La partie argumentaire doit montrer au jury la prise de recul du candidat par rapport à son activité et à son évolution. Cette prise de recul porte par exemple sur l'évaluation des réussites et des échecs, la réflexion sur les choix expérimentaux effectués, la réflexion sur l'impact de l'activité de la personne sur les objectifs de son collectif (équipe et/ou unité). Il ne s'agit pas dans cette partie de résumer le rapport d'activité, mais de montrer de façon synthétique en quoi l'activité telle qu'elle est exercée et les résultats obtenus (seul ou en collaboration) relèvent bien du corps des ingénieurs d'études.

Demandes d'information

Les candidats qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un retour individualisé sur leur dossier exclusivement auprès de la présidente du jury.

Ils doivent adresser un mail à la présidente, Catherine Mignolet (catherine.mignolet@inrae.fr) qui leur proposera un rendez-vous Zoom ou téléphonique à l'issue de la procédure de concours, du 7 novembre au 6 décembre 2024 au plus tard.